Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260817-D2026_64-DE

D-2026-64

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

OBJET : Rénovation et mise en accessibilité de la Mairie / Lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries - Parquet » / Avenant n°3

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

VU la délibération du conseil municipal n°DL2026-007 du 28 janvier 2026 qui stipule que le Maire peut, par délégation, signer les avenants relatifs au lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie dans la limite de 50% du montant du contrat initial.

VU la nécessité, suite à la résiliation du marché relatif au lot Gros Œuvre et de ce fait de la dépose de ses installations de chantier, de mettre en place un nouvel accès et une nouvelle mise en sécurité du chantier, ainsi que, suite à la dépose des remplissages entre les lambourdes, de poser une isolation acoustique au-dessus du bureau du Maire, ainsi que les devis de plus-value de l'entreprise titulaire du lot n°5, AMH, concernant ces prestations.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie, le montant du marché est modifié comme suit :
Montant initial du marché : 142 561,74 € HT, soit 171 074,09 € TTC
Avenant n°1 : 5 540,64 € HT, soit 6 648,77 € TTC
Avenant n°2 : 44 129,33 € HT, soit 52 955,20 € TTC
Avenant n°3 : 10 874,04 € HT, soit 13 048,85 € TTC
Nouveau montant du marché : 203 105,75 € HT, soit 243 726,90 € TTC

ARTICLE 2

Les services municipaux,
Le Comptable Public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 17 août 2026

Par délégation
Mme Thérèse Moreau
1ère adjointe

MAIRIE DE JANZÉ
35150